



Lyon, le 20 octobre 2015

LES ÉCHOS CFDT

CT du 15 octobre 2015

La CFDT a lu une déclaration préalable :

La **CFDT**, tout comme la CGT, demande le retrait de l'ordre du jour de ce CT, des points suivants :

- Organisation du temps de travail Métropolitain
- DEES (délégation développement économique, emploi et savoirs) : projet de restructuration du service Relations internationales
- DAJCP (direction des affaires juridiques et de la commande publique) : réorganisation du service juridique

Au motif que ces dossiers traitent de réorganisation de services, de modification d'organigrammes, de mouvement pour le personnel alors que le CHSCT n'a pas été consulté. (Voir suite en pièce jointe)

Malgré cette déclaration, l'ordre du jour est maintenu.

1. Organisation du temps de travail Métropolitain.

Une déclaration **CFDT** est lue : Ce dossier, identique à la virgule près, a déjà été présenté aux représentants du CHSCT, le 6 octobre pour information et le 15 octobre pour avis.

Nos représentants au CHSCT ont refusé de siéger aux motifs d'absence d'expertise réalisée pour mesurer l'impact sur les conditions de travail des personnels de cette nouvelle définition et organisation du temps de travail.

Nous, élus CFDT du personnel au CT, ne pouvons valablement nous exprimer et émettre un avis sur ce dossier. Nous demandons son retrait. Or, depuis des mois, plusieurs dossiers ont été passés en force, sans discussion et de manière unilatérale. Exemple : **suppression de la semaine de 4 jours** pour les agents qui en bénéficiaient ; **suppression de jours de congés et d'autorisations spéciales d'absence** ; **augmentation du temps de travail**.

(Voir texte intégral en pièce jointe)

Section CFDT Interco Métropole de Lyon

Après une interruption de séance, l'ensemble des organisations demandent une modification de l'ordre du jour et un vote sans débat pour ces 3 dossiers (temps de travail, DEES et DAJCP) :

VOTE : sur l'organisation du temps de travail Métropolitain

Collège Employeur : **11 POUR et 1 ABSTENTION**

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	CONTRE
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

Ce dossier est rejeté et devra être représenté en CT.

VOTE : sur DEES (délégation développement économique, emploi et savoirs) : projet de restructuration du service Relations internationales

Collège Employeur : **POUR à l'unanimité**

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	CONTRE
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

Ce dossier est rejeté et devra être représenté en CT

VOTE : DAJCP (direction des affaires juridiques et de la commande publique) : réorganisation du service juridique

Collège Employeur : **POUR à l'unanimité**

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	CONTRE
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

Ce dossier est rejeté et devra être représenté en CT

Reprise de l'ordre du jour :

- 2. Mode de gestion du centre des congrès.** La **CFDT** s'est abstenu.
- 3. Mise à jour des tableaux des effectifs.** La **CFDT** s'est abstenu.
- 4. Pole Métropolitain** (Métropole de Lyon + Communautés d'agglomération de St Etienne Métropole = Porte de l'Isère et Pays Viennois). La **CFDT** a voté POUR.

En fin de CT, l'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé le manque de communication de l'administration auprès des agents sur le temps de travail (les jours de fractionnement ; RTT, etc.) et plus particulièrement pour les agents des collèges. **Un groupe de travail spécifique « agents des collèges » sera mis en place en 2016.**